



HONORAIRES 2022

Barème TTC – TVA 20 %

TRANSACTION IMMOBILIERE

Prix de vente	Honoraires TTC
Jusqu'à 150 000 €	9 %
De 150 001 à 300 000 €	8 %
De 300 001 à 400 000 €	7 %
De 400 001 à 500 000 €	6 %
Au-delà de 500 001 €	5 %

*Honoraires d'un montant minimum de 6000 € TTC, à la charge du vendeur sauf spécification contraire.

LOCATION

Prestations	Part Locataire	Part Propriétaire
Négociation / Entremise	Offerts	
Mise en valeur du bien Photographies professionnelles Visites Sélection rigoureuse du locataire Constitution du dossier locataire Rédaction du bail	8 € / m2	8 € / m2
Etat des lieux (entrée / sortie)	3 € / m2	3 € / m2

Dans la limite d'un mois de loyer maximum par partie

GESTION LOCATIVE

Honoraires	Honoraires TTC
Pour 1 lot :	8 % des sommes perçues
De 2 à 4 lots :	7 % des sommes perçues
5 lots et + :	6 % des sommes perçues

Barème en vigueur depuis le 15/11/2022